

CAISSE CENTRALE DU CRÉDIT MUTUEL

RAPPORT ANNUEL

2015



Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Société anonyme coopérative à capital variable
R.C.S Paris B632 049 052

Siège Social : 88-90, rue Cardinet 75847 PARIS Cedex 17
Téléphone : 01.44.01.10.10 - Télécopieur : 01.44.01.12.30

Edité par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Secrétariat Général

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2016

CAISSE CENTRALE DU CRÉDIT MUTUEL

RAPPORT ANNUEL 2015

SOMMAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	9
Contexte économique et financier	9
La Caisse Centrale du Crédit Mutuel en 2015	13
Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2015	21
Délégations données par l'Assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital	26
COMPTES SOCIAUX	27
Bilan Actif au 31 Décembre 2015	27
Bilan Passif au 31 Décembre 2015	28
Compte de résultat de l'exercice 2015	29
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2015	30
Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation (Note 1)	30
Informations sur les postes de bilan, du hors-bilan et du compte de résultat (Note 2 à 35)	37
Résultats financiers, comptes sociaux des cinq derniers exercices	54
Filiales et participations au 31 décembre 2015	55
RAPPORTS DES COMMISSAIRES	56
Rapport sur les comptes annuels	56
Rapport établi à l'occasion de l'offre de paiement du dividende en actions	58
Rapport spécial sur les conventions réglementées	59
RÉSOLUTIONS	60

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 31 DÉCEMBRE 2015

PRÉSIDENT

Bernard Flouriot

VICE-PRÉSIDENT

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, représentée par **Alain Delserieys**

ADMINISTRATEURS

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane, représentée par **Pierre Julius**

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, représentée par **Pascal Durand**

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, représentée par **Eric Charpentier**

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan, représentée par **Luc Cortot**

Crédit Mutuel Arkéa, représenté par **Anne Le Goff**

Guy Allain

Roger Danguel

Philippe Vasseur

Christine Zanetti

SECRÉTAIRE, NON ADMINISTRATEUR

Gilles Le Noc

Participent également au Conseil

Daniel Baal, Directeur général CCCM

Christine Hardy, membre du Comité d'entreprise

Patrick Longet, membre du Comité d'entreprise

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

DES ÉCONOMIES DIVERGENTES

L'année 2015 a confirmé l'accentuation des divergences macroéconomiques à l'échelle du monde. Les Etats-Unis ont renforcé leur rôle moteur dans l'économie mondiale. L'activité a démarré timidement avant d'accélérer en cours d'année pour finalement s'établir à 2,4% en 2015. La consommation privée est restée le principal moteur de la croissance, la chute du prix du pétrole et la très bonne dynamique sur le marché de l'emploi étant venu soutenir la confiance des ménages. Cependant, le secteur manufacturier est en rupture à cause de la vigueur du dollar et de la fragilité des entreprises pétrolières. Du côté de la zone euro, l'activité économique a été bien orientée, et ce grâce à la consommation privée. Dans l'absolu, le niveau de croissance est encore faible bien que l'ensemble de la zone bénéficie d'une baisse record du prix du baril et de l'euro. L'Allemagne et l'Espagne furent les principaux pays contributeurs au PIB, tandis que la croissance française a retrouvé des couleurs. La dynamique de reprise fut cependant secouée par les évolutions politiques notamment en Europe du Sud. A l'inverse, le Japon est toujours en

difficulté malgré des politiques monétaires très accommodantes. Pour les pays émergents, le tableau s'est complexifié. Les pays dépendants de leurs exportations de matières premières ont connu une année très difficile avec l'effondrement des cours et de leur devise. La perte de revenu qui en découle oblige les gouvernements à ajuster leurs dépenses budgétaires, ce qui pèse sur l'activité. Le taux de croissance en Inde affiche une performance supérieure à 7% tandis que la Chine, au prix d'interventions multiples du gouvernement, est parvenue à contenir les perturbations financières et à empêcher un ralentissement trop brutal de la croissance.

LA ZONE EURO : REPRISE DE L'ACTIVITÉ

Les éléments négatifs ont été progressivement compensés par une série de facteurs favorables.

Les plus puissants d'entre eux sont la baisse de moitié du prix du pétrole en 2015 à laquelle vient s'ajouter l'adoption de mesures de soutien à l'économie par la BCE en mars. Ces deux premiers facteurs ont sensiblement allégé le coût de la dette pour les Etats et amélioré le pouvoir d'achat des ménages dans une période où la demande domestique est à la peine. En outre, la Commission européenne a adopté un ton plus conciliant, limitant ainsi la nécessité de mener des restrictions budgétaires de grande envergure cette

année. Les initiatives d'accompagnement de l'investissement, au niveau national, mais aussi européen, renforcent la confiance des entrepreneurs, qui bénéficient également de conditions monétaires extrêmement favorables.

Parallèlement, la baisse de l'euro a apporté un gain de compétitivité important aux entreprises exposées à la concurrence internationale. Les développements en Grèce (la tenue d'un référendum, puis l'accord entre le pays et ses créanciers internationaux sur un 3ème plan d'aide, mais aussi la tenue d'élections anticipées au second semestre), ainsi que l'absence de gouvernement en Espagne fin 2015 ne sont globalement pas venus perturber la dynamique de croissance européenne.

FRANCE : UNE CROISSANCE ENCOURAGEANTE

À l'image de la zone euro, l'activité économique a rebondi en France en 2015 à 1,1% contre 0,2% l'année précédente. En première partie d'année, l'économie a été sensiblement soutenue par l'amélioration des conditions internationales. Ainsi, la baisse de près de 10% du taux de change effectif de l'euro a soutenu l'amélioration du solde commercial alors que le recul des prix de l'énergie a particulièrement favorisé le pouvoir d'achat des ménages. En moyenne, le solde extérieur a encore contribué négativement à la croissance en 2015 (-0,2%), mais moins qu'en 2014 (-0,5%). Fait notable, le quatrième trimestre a été marqué par les attentats en France, et hors de l'Hexagone, qui ont fragilisé le secteur des services et ont freiné les dépenses de consommation. Les répercussions des attentats ont été estimées à 0,1% du PIB soit 2 milliards d'euros, mais ces dernières devraient être compensées par des dépenses publiques supplémentaires en 2016. La France commence par ailleurs à voir les premiers effets favorables du CICE avec un ralentissement de l'augmentation du coût du travail qui progresse dorénavant plus lentement qu'en Allemagne. Enfin, l'investissement des entreprises est resté

faible sur l'ensemble de l'année 2015 et l'investissement matériel total est quasi stable sur l'année à -0,1 % après -1,2 %. Dernier élément, l'investissement immobilier des ménages est demeuré très déprimé malgré les taux historiquement bas, même si le point bas a désormais été touché.

POLITIQUES MONÉTAIRES : LES TRAJECTOIRES DIVERGENT

En 2015, les divergences en termes de croissance auront abouti à des stratégies de plus en plus éloignées pour les banques centrales. Au début de l'année, la BCE a choisi de frapper fort par le lancement le 22 janvier d'un programme d'achat d'obligations souveraines (Quantitative Easing) de grande envergure. Cette décision vise à garantir des coûts de financement faibles, mais aussi à déprécier la monnaie unique afin de favoriser l'activité en zone euro. Aux États-Unis cependant, la banque centrale (Fed) sera restée prudente en première partie d'année au regard de la faiblesse des salaires qui ont alimenté les doutes sur la vigueur de la croissance.

Elle a ensuite repoussé deux fois sa première hausse des taux à cause des craintes venant dans les pays émergents. La résilience des économies des pays développés, combinée à la bonne orientation du marché du travail aux États-Unis, a toutefois permis à la Banque centrale américaine de finalement relever ses taux directeurs le 16 décembre. Le passage de 0-0,25% à 0,25-0,5%, laisse entrevoir, progressivement, une meilleure rémunération de l'épargne. En revanche, la Banque centrale européenne a gâché les réjouissances de fin d'année. En raison de la faiblesse des anticipations d'inflation en zone euro, Mario Draghi a décidé de renforcer son action en baissant le taux de rémunération des dépôts pour stimuler le crédit et la baisse de l'euro. Néanmoins, la modération dont elle a fait preuve a généré une correction de l'euro et des marchés actions trop optimiste. Au Japon, la banque centrale n'a pas modifié sa

stratégie visant à accompagner la reprise au travers de mesures conventionnelles et non conventionnelles.

Elle a toutefois voulu signifier son engagement à rester accommodante pour longtemps en annonçant une modification de son programme d'achat en obligations.

MARCHÉS OBLIGATAIRES : DES PLUS BAS HISTORIQUES ET UNE CORRECTION

La faiblesse de la croissance, la chute des taux d'inflation et les rachats d'obligations souveraines de la BCE ont entraîné les taux souverains à des points bas historiques durant la première partie d'année. Dès les premiers signes d'inflexion des taux d'inflation, mettant fin aux anticipations d'une entrée en spirale déflationniste, une correction brutale s'est opérée sur les taux européens comme américains. La montée des inquiétudes quant à la solidité de la croissance chinoise et les promesses d'actions additionnelles de la BoJ et de la BCE ont ensuite à nouveau pesé sur les taux. Les taux souverains ne sont toutefois pas retournés aux points bas du mois d'avril. En fin d'année, les incertitudes politiques dans les pays du sud de l'Europe ont entretenu un écartement entre les taux des pays « coeur » de la zone euro, les plus sûrs, et les pays « périphériques », considérés comme plus risqués. Côté américain, les taux de dette souveraine de maturité 10 ans ont vécu au rythme des statistiques de l'économie américaine en deuxième partie d'année. La courbe des taux aux Etats-Unis a ainsi enregistré un aplatissement via une forte hausse des taux de dettes de maturités courtes, très sensibles aux relèvements des taux directeurs de la Fed.

MARCHÉS DES CHANGES : LA GUERRE MONÉTAIRE S'INTENSIFIE

La parité eurodollar a poursuivi son mouvement baissier en début d'année dans le sillage des

anticipations d'une action de la BCE, puis par la mise en oeuvre effective du programme d'achat d'actifs début mars. Le mouvement a ensuite été ralenti puis inversé à mesure que la déception sur la croissance américaine au premier trimestre se confirmait. En effet, le report des anticipations d'action de la Fed, combiné à la prudence de la BCE, a stabilisé la devise européenne. Depuis, les divergences de politiques monétaires ont de nouveau impacté la devise.

Les anticipations d'action de la BCE, doublées des anticipations de resserrement monétaire aux Etats-Unis, ont dans un premier temps ramené l'euro à ses points bas récents. Néanmoins, la tendance s'est ensuite inversée brutalement en décembre suite aux annonces de mesures additionnelles qui ont déçu les acteurs financiers. Côté japonais, le yen est resté stable contre dollar du fait de l'absence de mesures additionnelles de la Banque du Japon (BoJ). Plus globalement, les devises des pays émergents contre dollar se sont dépréciées. Le rouble est reparti fortement à la baisse dans le sillage du prix du pétrole et le real brésilien affiche la plus forte baisse en 2015. Enfin le yuan a souffert des sorties de capitaux liées aux inquiétudes sur la croissance chinoise. Sa dépréciation face au dollar est restée toutefois limitée par les interventions successives de la banque centrale chinoise.

MARCHÉS ACTIONS : LES INDICES ONT VÉCU AU RYTHME DES BANQUES CENTRALES

Les marchés « actions » ont été fortement impactés par les évolutions de politique monétaire cette année. L'assouplissement des conditions monétaires a notamment fortement soutenu les marchés en zone euro et au Japon, qui ont affiché une performance historiquement élevée.

L'absence d'alternative pour les investisseurs dans un contexte de liquidités abondantes a également contribué à soutenir les niveaux de

valorisation. Aux Etats-Unis, les inquiétudes sur la croissance, notamment du fait du renchérissement marqué du dollar et de la chute des investissements dans le secteur pétrolier, ont limité la capacité de hausse des indices, et ce, malgré la prudence renforcée de la Fed. Les pays émergents, toujours particulièrement sensibles aux arbitrages financiers internationaux, ont tout d'abord bénéficié de la prudence affichée de la Fed. Mais, sur l'année, le ralentissement des économies émergentes n'a pas permis aux indices actions des pays émergents d'afficher des performances attractives. Le décrochage des indices chinois au cours de l'été a généré à lui seul les corrections enregistrées alors. Aux Etats-Unis, la croissance plus endogène de l'économie a tout de même protégé les indices actions dans une certaine mesure avec des risques de moindre ampleur d'un ralentissement de l'activité.

L'analyse de la vigueur de la reprise, et le durcissement de la politique monétaire ont focalisé l'attention des investisseurs et permis aux indices de réduire la différence de performance avec les indices européens. En fin d'année les craintes quant aux effets négatifs d'un ralentissement de l'économie chinoise sur l'économie mondiale sont restées prégnantes. La déception des investisseurs sur les actions de la BCE le 3 décembre a en revanche été fatale en termes de performance pour les indices actions sur la première partie du mois de décembre. La valorisation de ces derniers avait été artificiellement gonflée par l'anticipation que la BCE augmenterait la taille de ses achats mensuels, maintenant les taux des obligations sous pression, et renforçant par là même l'intérêt relatif de la classe d'actifs « actions ». Cette correction baissière a été renforcée par la remontée des taux directeurs de la Fed le 16 décembre. Ce faisant, elle a mis sous pression des marchés actions américains dont la performance annuelle ne parviendra pas à rester en territoire positif sur l'année. Dans l'ensemble, les indices actions européens ont offert un rendement très attractif avec des performances de 10% pour le CAC 40 et de 8 % pour le DAX. Le Nikkei a

également bénéficié de la présence de la BoJ et gagné 6% sur l'année.

LA CAISSE CENTRALE DU CRÉDIT MUTUEL EN 2015

ACTIVITÉS DE MARCHÉ

ENVIRONNEMENT DE TAUX

2015 : prudence de la Fed, fuite en avant de la BCE.

Aux Etats-Unis, l'année 2015 a montré le même profil que l'année 2014 pour l'économie, avec un premier trimestre décevant sous l'impact des conditions climatiques, suivi d'un rebond technique aux deuxième et troisième trimestres. Le marché du travail est resté très dynamique, les créations d'emplois non agricoles s'affichant bien supérieures à 200.000 par mois, ce qui a ramené le taux de chômage à 5,0% à l'automne. Pour autant, la reprise désormais solide de l'activité ne s'est jamais traduite par des tensions salariales (à l'inverse des sorties de crises précédentes), signe d'une certaine précarité des emplois créés et d'un volume de main d'oeuvre disponible encore élevé (taux de participation à la population active d'à peine 62,5%). Dans ce contexte de croissance modeste (le PIB aura sans doute progressé de moins de 2,5%) et non inflationniste, la Fed a pu temporiser dans son mouvement de normalisation monétaire. Après l'arrêt du programme quantitatif en octobre 2014, l'intention manifestée par Mme Yellen en début d'année d'amorcer enfin le cycle de remontée du taux des Fed funds (maintenu à 0,125% depuis la chute de Lehman Brothers en septembre 2008) n'a pu se concrétiser qu'en toute fin d'année. La hausse d'un quart de point annoncée par le FOMC le 16

décembre a porté le taux directeur à 0,375%, et devrait être suivie d'autres mouvements de même ampleur tous les trimestres suivants, pour peu que les obstacles rencontrés en 2015 ne se reproduisent pas (crise grecque au printemps, extrême volatilité des marchés consécutive à la dévaluation chinoise en août, effondrement du prix du pétrole).

Dans la zone euro, la croissance économique est enfin revenue en dépit des péripéties politiques en Grèce où l'arrivée au pouvoir de Syriza en début d'année a menacé les acquis du programme d'austérité du gouvernement sortant, avant qu'un compromis avec la Troïka des créanciers finisse par être trouvé en juillet. Le redressement spectaculaire des autres économies sous assistance (Irlande, Espagne et Portugal) a contribué à l'accélération de l'activité (hausse du PIB de 1,5 %), tandis que l'Allemagne continuait d'entraîner toute la zone grâce à une consommation des ménages plus dynamique que le traditionnel moteur des exportations.

Focalisée sur son seul objectif de hausse des prix de 2 %, la BCE a amplifié un peu plus sa politique de soutien, d'abord par le biais des mesures non conventionnelles, avec l'annonce en janvier d'un programme quantitatif souverain portant les achats de papier mensuels à 60 milliards d'euros à compter de mars et jusqu'en septembre 2016 au moins. En décembre, le programme a été prolongé de 6 mois à volume inchangé, et le gisement de titres éligibles a été élargi pour faciliter les opérations et réduire les distorsions entre les différents marchés nationaux. Le conseil de la BCE a aussi annoncé le 3 décembre une nouvelle réduction du taux de la facilité de dépôt, de -0,20 % à -0,30 %, sans modification des autres taux directeurs (notamment le taux de refinancement de 0,05 % auquel tous les appels d'offres continueront d'être servis en totalité jusqu'à fin 2017). Ce taux plancher constituant la référence des échanges sur le marché monétaire, l'environnement de taux négatifs devrait ainsi s'installer dans la durée, au vu d'une inflation globale quasi nulle.

ACTIVITÉ AVEC LES CAISSES FÉDÉRALES

Dans le cadre du mandat de délégation des activités de marché de la CCCM à la BFCM, le service aux Caisses fédérales a été maintenu de façon transparente. Sur les marchés, la CCCM n'apparaît plus que comme émetteur de titres de créances négociables et emprunteur en dépôt ; tout le reste de son activité est désormais accompli en interne au sein du groupe Crédit Mutuel. Le passage de CM5 à CM10 au premier janvier 2011 puis CM11 au premier janvier 2012 a vu fondre la base de clientèle traditionnelle de la CCCM.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET CONTRÔLE DES RISQUES

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel assure la gestion du back office des opérations de la Caisse Centrale depuis le 1^{er} septembre 2002 et celle des opérations de front office depuis le 1^{er} janvier 2005.

La sous-traitance des activités comptables est mise en place depuis décembre 2006, la CCCM conservant la gestion des immobilisations et des frais généraux avec le règlement des fournisseurs à l'aide des nouveaux outils mis à disposition par le système informatique.

CONTRÔLE DE GESTION ET DES RISQUES

Le Contrôle de Gestion procède à l'analyse des résultats économiques par activité, à l'évaluation des résultats prévisionnels et au suivi des évolutions des grandes masses du bilan.

Le suivi des différents risques de marché est réalisé par le middle office de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

CONTRÔLE INTERNE

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014

relatif au Contrôle Interne, la Caisse Centrale a adapté son système de contrôle en séparant les fonctions de contrôle permanent, de contrôle périodique et de conformité, ces deux derniers étant assurés par délégation par les services de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

De même, la CCCM a délégué aux services de la CNCM la responsabilité du contrôle des services d'investissement et de la déontologie, dans le cadre des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ces fonctions visent un triple objectif :

- s'assurer du respect des procédures internes et réglementations en vigueur,
- promouvoir le développement de nouvelles procédures afin de maîtriser et mesurer les risques,
- s'assurer de la correcte information des dirigeants et en rendre compte aux autorités.

RISQUES INTERBANCAIRES

Depuis octobre 2008, le Groupe Crédit Mutuel est autorisé par l'ACPR à utiliser l'approche Notations Internes Fondation pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit sur le portefeuille banques et depuis le 31 décembre 2012, l'approche Notations Internes Avancée.

Les notations internes des contreparties bancaires sont révisées en totalité au moins deux fois par an par le service Information Financière Contreparties. Cette revue systématique est un élément important du processus d'évaluation et de maîtrise des risques ; elle s'ajoute au suivi quotidien et à un système d'alertes pour assurer la meilleure adéquation possible entre le niveau des limites groupe en vigueur et le risque de signature des contreparties.

La Caisse Centrale du Crédit Mutuel ne présente

plus d'exposition sur des contreparties bancaires depuis le 31/12/2012.

RISQUES CRÉDITS CLIENTÈLE

La CCCM n'a pas vocation à faire des opérations de crédit sauf circonstance exceptionnelle.

La CCCM n'a pas d'activité de microcrédit.

RISQUES DE TAUX

Concernant ses opérations de marché, la CCCM utilise un dispositif sous-traité à la BFCM.

A titre d'exemple, sur la base des données au 31 décembre 2015, une hausse des taux de 100 points de base entraînerait une variation de PNB de l'ordre de 0,027 million d'euros sachant que la limite est fixée à 2 millions d'euros.

En matière de risque de taux, aucun dépassement n'est observé au cours de l'année.

Par ailleurs, la CCCM dispose d'un outil de calcul global des marges permettant de mesurer la sensibilité des résultats à une modification des taux de marché.

RISQUES DE LIQUIDITÉ

Le suivi du risque de liquidité de la CCCM est sous-traité à la BFCM.

Par ailleurs, la liquidité des groupes régionaux, gérée à leur niveau, est garantie par la CCCM qui centralise à ce titre 2% des dépôts clientèle.

AUTRES RISQUES

Compte tenu de son activité, la CCCM n'est pas concernée par le risque d'intermédiation des prestataires de services d'investissement, ni par le risque de change.

SUIVI DES PARTICIPATIONS

Dans le cadre du suivi financier des participations de la Caisse centrale, une synthèse annuelle est réalisée en septembre par le Contrôle de gestion de la CCCM.

INFORMATION SUR LEURS IMPLANTATIONS À L'ÉTRANGER À LA CHARGE DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

La CCCM n'a ni activité, ni implantation à l'étranger.

DONNÉES SOCIALES

La Caisse Centrale du Crédit Mutuel et la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, bien que juridiquement distinctes l'une de l'autre, sont étroitement liées et constituent une entité commune et une unité économique et sociale dénommée le troisième degré du Crédit Mutuel.

Dans le domaine des Relations Sociales, les deux structures ont le même Comité d'entreprise et le même règlement intérieur ; les accords d'entreprise, d'intéressement et de participation s'appliquent à l'ensemble des salariés du troisième degré.

En conséquence, pour être pertinente, l'analyse de la politique sociale doit prendre en compte l'ensemble du troisième degré, et non pas seulement un seul des deux organismes qui le constituent.

Ainsi, les données sociales présentées ci-après concernent l'ensemble du troisième degré (CCCM et CNCM).

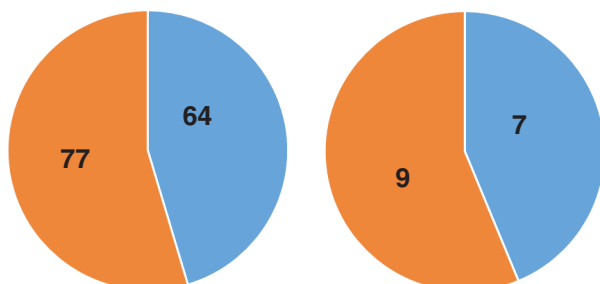
EFFECTIF TOTAL ET EMBAUCHES

L'effectif total du 3^{ème} Degré au 31/12/2015 est de 141 salariés en CDI avec la répartition suivante

En 2015 le nombre d'embauches s'élève à 16, dont 1 CDD

■ Femmes ■ Hommes

■ Femmes ■ Hommes



TEMPS DE TRAVAIL ET ABSENTÉISME

Les salariés du troisième degré sont soumis à un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail signé le 30 juin 1999. Au 31 décembre 2015, 3 salariées travaillent à temps partiel au sein du 3^{ème} degré.

En 2015, le taux d'absentéisme est de 4 %.

RÉMUNÉRATION – INTÉRESSEMENT – PARTICIPATION

La rémunération théorique brute moyenne des effectifs payés au 31 décembre 2015 s'élève à 66 939 € soit une rémunération moyenne en diminution de 0.9% par rapport à 2014, dont -0.65 % pour les hommes et -0.9 % pour les femmes.

Les salariés du 3^{ème} degré bénéficient des accords de la convention collective de Crédit Mutuel relatifs à la participation et à l'intéressement, signés le 29 juin 2012.

En 2015, l'enveloppe d'intéressement/participation versée au 3^{ème} degré représente 1 127 K€.

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Les instances représentatives sont régulièrement réunies et consultées (12 réunions de la Délégation Unique du Personnel ont eu lieu en 2015).

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En 2014, la part de la masse salariale affectée au plan de formation professionnelle s'élève à 1.97 %, soit 197 678 € (données 2015 non encore disponibles)

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE :

Vote consultatif sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Eu égard à l'absence de dirigeants responsables rémunérés et de personnel visé à l'article L511-73 du code monétaire et financier il n'y a pas lieu de soumettre à l'assemblée générale la résolution prévue dans l'article précité.

Comités spécialisés

Le total de bilan de la CCCM étant inférieur à 5 milliards d'euros, elle n'a pas à instituer les 3 comités prévus par l'article L.511-89 du code monétaire et financier, à savoir un Comité des risques, un Comité des nominations et un Comité des rémunérations.

Les sujets y relatifs sont traités directement par le Conseil d'administration.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes prévues par la réglementation en vigueur.

Compte tenu de l'exposition au risque de la Caisse Centrale, le règlement du CRC 2002-03

a pour unique conséquence un complément d'information donné dans l'annexe.

Les articles L 441-6-1 et D 441-4 du code de commerce font obligation, à compter de 2009, de donner une ventilation des dettes fournisseurs en fin d'exercice. L'encours des dettes fournisseurs de la CCCM au 31 décembre 2015 s'établit à 513 K€ à moins de 30 jours et représente une facture émise par la Confédération. Il n'y a pas de dettes fournisseurs échues.

Le montant global des factures non encore parvenues enregistré en charges à payer s'élève à 738 K€.

au	Total dettes fournisseurs en K€	échues	échéances à moins de 60 jours
31/12/2015	513	0	513
31/12/2014	450	0	450
31/12/2013	441	0	441

INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS ET LES FONDS PROPRES

RÉSULTATS

Le total du bilan de la Caisse centrale s'élève à 4 568 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 4 924 millions au 31 décembre 2014.

Le produit net bancaire s'établit à 21,7 millions d'euros en 2015 (contre 26,4 millions l'exercice précédent).

Le résultat net comptable atteint 11 millions d'euros en 2015 (15,7 millions d'euros en 2014).

FONDS PROPRES

Le capital s'élève à 135,3 millions d'euros et les capitaux propres à 471,8 millions avant incorporation du résultat et y compris le fonds pour risques bancaires généraux.

ANALYSE DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Avant impôts et éléments exceptionnels, le résultat d'exploitation est bénéficiaire à 16,5 M€.

Le résultat de la gestion des comptes 2 % est de 16,6 M€, en progression de 0,6 M€ grâce à la progression des encours.

Les revenus issus des participations dégagent un résultat de 3,6 M€, soit une baisse de 4 M€ en 2015, essentiellement liée à la disparition des dividendes de Crédit Logement et de ceux de CMCP. Cette diminution est très partiellement compensée par la hausse en 2015 des dividendes perçus de CIC et de CMCIC AM.

Les activités de gestion de trésorerie contribuent pour 0,6 M€ et sont en diminution de 0,3 M€.

Cette baisse est imputable à la diminution des volumes. Les encours moyens sont en effet en baisse significative : les revenus proviennent des opérations anciennement en stock ; sans nouvelle production, le résultat s'amointrit.

Le résultat du fonds de roulement diminue d'1 M€ à 0,9 M€. Cette évolution est liée à l'évolution des taux. Le « produit » du remplacement des capitaux propres nets disponibles est négatif à -0,4 M€ en 2015 (contre +0,4 M€ en 2014) du fait de l'Eonia négatif (-0,11 % en 2015 en moyenne contre +0,09 % en 2014). Par ailleurs, en 2015, il n'existe plus d'impact de change (en 2014, enregistrement du résultat de change généré sur la vente de USD).

Enfin, le coût du risque est nul en 2015 comme en 2014.

Les frais généraux augmentent de 0,5 M€ et s'élèvent à 5,5 M€. Les principales évolutions concernent la hausse des taxes (cotisation

FRU, FGDR, fonds de soutien aux collectivités locales, etc.), de la cotisation confédérale, des refacturations de service intra groupe qui sont compensées partiellement par la baisse de la masse salariale et la diminution de la commission BFCM.

Les ratios de la CCCM sont très largement respectés au regard des exigences réglementaires.

Ratios	2014	2015	Norme réglementaire
Ratio de solvabilité	168,26 %	123,94 %	8 %
Coefficient de liquidité	4 130 %	-	100 %
Liquidity Coverage Ratio	-	2573 %	100 %

La CCCM ne suit plus le coefficient de liquidité en 2015, suite à l'exigence de la publication du LCR par l'ACPR applicable en 2015.

ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE

La fusion prévue avec la Confédération Nationale du Crédit Mutuel qui devait être actée par une assemblée générale extraordinaire convoquée le 20 janvier 2016 n'a pu avoir lieu compte tenu d'une décision du TGI de Paris du 19 janvier concernant la CNCM.

AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RÉMUNÉRATION DES ACTIONS

Le Conseil d'administration constate que les excédents de l'exercice 2015 s'élèvent à 10 999 238,63 euros et propose à l'Assemblée générale de répartir ces excédents auxquels s'ajoute le report à nouveau de 16 720,11 euros, soit un bénéfice distribuable de 11 015 958,74 euros, comme suit :

Rémunération sur actions anciennes	2 418 316,14 €
------------------------------------	----------------

Rémunération sur actions nouvelles	19 649,82 €
Total de la rémunération distribuée	2 437 965,96 €
Réserve facultative	8 500 000,00 €
Report à nouveau	77 992,78 €
Total du bénéfice distribuable	11 015 958,74 €

Il sera ainsi attribué :

- à chacune des actions anciennes, une rémunération de 1,38 euro par titre ;
- à chacune des actions nouvelles, une rémunération de 0,69 euro par titre.

La totalité des rémunérations distribuées aux actions est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale qu'il soit donné à chaque sociétaire, conformément à l'article 29 des statuts, une option globale entre le paiement de la rémunération attribuée aux actions, en numéraire ou en actions.

Conformément à la loi, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividende par actions au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

Exercices	Dividendes distribués intégralement éligibles à l'abattement*
2012	
Actions A anciennes	2,11
Actions A nouvelles	1,06
2013	
Actions anciennes	1,87
Actions nouvelles	0,94
2014	
Actions anciennes	1,44
Actions nouvelles	0,72

* Abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Le capital social s'élève, au 31 décembre

2015, à 135 346 956 € divisé en 1 780 881 actions de 76 €.

Au 31 décembre 2015, les détenteurs du capital social de la CCCM étaient les suivants:

	% de détention
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	52,83 %
Crédit Mutuel ARKEA	21,52 %
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe	12,99 %
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie	7,12 %
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan	5,31 %
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles Guyane	0,23 %

ACTIONS

Une augmentation de 2 164 328 € a été réalisée en 2015 suite à l'option retenue par les sociétaires pour le paiement des intérêts statutaires 2014 en actions, portant leur nombre à 1 780 881.

Cette possibilité d'option sera reconduite au titre de l'intérêt statutaire de l'exercice 2015.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, le portefeuille de participations et parts dans les entreprises liées de la CCCM a augmenté de 26 M€.

Cette évolution concerne la C.R.H. avec l'acquisition de 1 642 822 titres C.R.H. dans le cadre de l'ajustement annuel du capital conformément à ses statuts. Le niveau de notation des billets émis par la CCCM a en effet conduit à quasiment doubler son apport en capital à la CRH.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun salarié ne détient de participation au capital social au 31 décembre 2015.

PERSPECTIVES 2016

L'activité de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, principalement réalisée avec les entités du groupe, devrait s'établir dans la continuité pour ce qui concerne les activités de placement-refinancement et de garant de la liquidité.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS

Les renseignements relatifs à la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux, conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L225-102-1 du Code de commerce, sont donnés en annexe.

DÉLÉGATIONS DONNÉES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Il n'existe plus depuis fin 2012 de délégation en vigueur, accordée par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du code de commerce.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DURANT L'EXERCICE 2015

(article L 225-102-1 du Code de Commerce)

Monsieur Bernard Flouriot

Membre du conseil d'administration

est également :

Président : Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou • Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou • Caisse de Crédit Mutuel Anjou St Serge.

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel • Caisse Fédérale de Crédit Mutuel • SAEM Angers Parc Expo.

Administrateur : GIEMAT • Multifinancière.

Membre du conseil de surveillance : BECM.

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou au conseil d'administration de ACM VIE Sam.

Co-Gérant : SCI Plantagenêts.

Censeur : BFCM.

Monsieur Daniel BAAL

Directeur général

est également :

Directeur général : Fédération des Caisses de Crédit Mutuel d'Ile de France • Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Ile de France.

Directeur général adjoint : Confédération Nationale du Crédit Mutuel • Crédit Industriel et Commercial.

Président : Les Gâtines • Cardinet Participations.

Membre du Conseil d'Administration : Fivory SA • Fivory SAS.

Membre du conseil de surveillance : Euro Information Production • CIC Iberbanco.

Membre du comité de surveillance : CMCIC Immobilier.

Représentant permanent de :

- Caisse Régionale du CMIDF au comité de direction d'Euro Information • au conseil d'administration des Assurances du Crédit Mutuel IARD • au conseil de surveillance du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel,
- BFCM au conseil d'administration de La Maison de l'Alsace à Paris,
- CIC Associés au conseil d'administration de CM CIC Gestion et de CM CIC Asset Management,
- CIC au conseil d'administration du CIC Sud-Ouest.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Vice - Président du conseil d'administration

est également :

Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe • Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM • Assurances du Crédit Mutuel Vie SA • Assurances du Crédit Mutuel IARD SA.

Membre du comité de direction : Euro Information • Euro TVS.

Membre du conseil de surveillance : Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Gérant : SC Gestion des parts du Crédit Mutuel dans le journal l'Alsace • SCI Tréflière • CM-CIC Foncière • GFV Prestige de Bourgogne.

Crédit Mutuel Arkea

Membre du conseil d'administration

est également :

Membre du conseil d'administration : Arkéa Capital Investissement • CEOI BIE • Arkéa Home Loans • Arkéa Immobilier Conseil • Financo • Novélia • Suravenir Assurances • Arkéa SCD • Arkéa Assistance • Arkéa Sécurité • Coopérative Immobilière de Bretagne • Crédit Mutuel Cartes de Paiements - CMCP • Soderec • SAS Natural Security • Bretagne Jeunes Entreprises • Bretagne Capital Solidaire • Aqoba • Linxo • Tikehau Capital Advisors • Ophiliam Développement Conseil • Kepler Financial Partners • Nexity • Newport • Paylib • Espacil Habitat • SA d'HLM Armorique Habitat • SA d'HLM Aiguillon Construction • SA d'HLM Aiguillon Résidence BCP • SA d'HLM Op'accession 35 • SA d'HLM Les Foyers • Polylogis SAS • Snapelites • Territoires et Perspectives • K Auvergne Développement • Valophis • Coopievoy • SEMAEB • SEM EADM • SADIV • SEM Brocéliande Fret Entreprise • Société d'Aménagement du Finistère • BRESTAIM • SEM Sotraval • SEM de Développement du Finistère • SEMTCAR • SEM Sellor • SEM du TSCP de Brest • SEM Espace Entreprises • SEM Brest Métropole Aménagement • SAS Immobilière Charente • SEM Pompes funèbres

Côtes d'Armor • SEM Patrimoniale de la Loire • SCIC HLM Anjou Atlantique Accession • SEM Quimper Evènements • SEMAEST • Le COL • SEM Baie d'Armor Entreprises • SEMPAT Satory Mobilité.

Administrateur unique : GIE Groupement Informatique du Crédit Mutuel (GICM)

Membre du conseil de surveillance : Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels • Arkéa Crédit Bail • Federal Finance • Arkéa Foncière • Fortuneo • Leasecom • Procapital • Arkéa Banking Services • Suravenir • Prêt d'union • Tikehau Investment Management • CFCAL Banque • CFCAL SCF • La Française Real Estate Managers • Monext • Yomoni • Leetchi • Primonial • Bretagne Digital Participative .

Censeur : SEM ARMOR • SEM BA • SEM Dinan Expansion • SEM Rennes Cité Médias « TV Rennes 35 » • SEM Territoires à Rennes • SEM PI • SAFER • Sarenza • SEM 92 • Coopérer pour Habiter • Territoires Charente SAEML • SAS SORIMMO.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Membre du conseil d'administration

est également :

Membre du conseil d'administration : C.I.C.M • CIL Martinique • SEMAFF • SMHLM Martinique.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie

Membre du conseil d'administration

est également :

Président du conseil d'administration : SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine - Anjou - Normandie.

Membre du conseil d'administration : Banque Fédérative du Crédit Mutuel • Groupe des Assurances du Crédit Mutuel • Assurances du Crédit Mutuel IARD SA • CM-CIC Epargne Salariale • SCIC d'HLM Mayenne Logis - Groupe CIL 53 • SA Le Logis Familial Mayennais - Groupe CIL 53 • SAS Volney

Bocage • SAS Volney Développement • SAS Océan Participation.

Membre du comité de direction : Euro Information SAS.

Membre du conseil de surveillance : SODEREC.

Gérant : SIDEL SNC.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

Membre du conseil d'administration

est également :

Membre du conseil d'administration : ACM IARD • ACMN IARD • ACMN Vie • CRITEL • L'Immobilière du C.M.N. • Société d'Exploitation de Lille Grand Palais • Société pour l'Immobilier d'Entreprise de l'Aisne • Silverstone • SEM Zénih Amiens métropole • Nord Europe Life Luxembourg • SOFIMPAR.

Membre du comité de direction : CMNTEL • Euro Information.

Membre du conseil de surveillance : Groupe des Assurances du Crédit Mutuel • BCMNE • Groupe La Française • La Française Asset Management • La Française AM Finance Services • LPF Pierre • La Française REM • UFG Pixel 1 • Nord Europe Assurances.

Membre du comité de la présidence : Courtagé Crédit Mutuel Nord Europe.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan

Membre du conseil d'administration

est également :

Président : SAS Antema.

Membre du conseil d'administration : Assurances du Crédit Mutuel Vie • Crédit Mutuel Cartes de Paiement - CMCP • CM CIC Epargne Salariale • Océan Participations • Les Sables Développement • ORYON • S.E.M.I.S. • S.E.M. Vie • SICA CONCEPT OCEAN • SAEMI PFIS • SAEMI Vendée Images • SO SOPAC • Vendée Logement • Vendée Expansion • Volney Développement.

Membre du conseil de surveillance : Groupe

des Assurances du Crédit Mutuel • CM-CIC Asset Management • Euro Information • S.E.M.I.E.

Censeur : Deux Sèvres Aménagement • SEMDAS • SEM Patrimoine 17 • SEM St Hilaire Développement.

Membre du Comité d'investissement : Vendée Loc Immo.

Gérant : SODELEM Services.

Monsieur Guy ALLAIN

Membre du conseil d'administration

est également :

Président : Caisse de Crédit Mutuel de Cesson-Sévigné (35)

Administrateur : Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne.

Membre du conseil d'administration : Suravenir Assurances.

Monsieur Roger DANGUEL

Membre du conseil d'administration

est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sélestat.

Europe • Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel de Sélestat-Scherwiller.

Membre du conseil de surveillance : Editions Coprur • Banque Européenne du Crédit Mutuel.

Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est

Monsieur Philippe VASSEUR

Membre du conseil d'administration

est également :

Président du conseil d'administration : Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe • Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté • Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Pas de Calais • Crédit Mutuel Nord Europe Belgium.

Membre du conseil d'administration : Groupe Eurotunnel • Bonduelle • BKCP BANQUE • BEOBANK.

Président de conseil de surveillance : Nord Europe Assurances.

Représentant permanent de :

• Caisse Fédérale du CMNE au conseil d'administration des Assurances du Crédit Mutuel IARD
• CMNE Belgium au conseil d'administration de Mobilease.

Madame Christine ZANETTI

Membre du conseil d'administration

est également :

Directeur général : Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest • Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest.

Président : Maubreuil

Président du conseil d'administration : CM-CIC AM.

Administrateur : Confédération Nationale du Crédit Mutuel • CM-CIC Titres.

Membre du conseil de surveillance : Euro Information Production • CM-CIC Services • Filaction.

Membre du comité de surveillance : CM-CIC Immobilier.

Représentant permanent de :

• Caisse Régionale de CMLACO au conseil d'administration de Crédit Mutuel Cartes de Paiement – CMCP, au conseil de surveillance du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, au conseil de direction d'Euro Information
• CIC Participations au conseil d'administration de Banque CIC Nord-Ouest.

DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital au cours de l'exercice en cours (art L 225-100 al. 7)

Néant

COMPTES SOCIAUX

BILAN ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2015

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	2015 31 décembre	2014 31 décembre
Caisse, Banques centrales, C.C.P.		41,9	78,8
Effets publics et assimilés	2	1 162,6	1 469,3
Créances sur les établissements de crédit	3	3 143,3	3 161,4
Opérations avec la clientèle	4	0,1	0,1
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	30,7	50,9
Actions et autres titres à revenu variable	6	2,3	2,7
Participations et autres titres détenus à long terme	7	131,6	105,1
Parts dans les entreprises liées	8	46,4	46,4
Opérations de crédit-bail et assimilées			
Immobilisations incorporelles	9		
Immobilisations corporelles	10	4,0	4,2
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs	11	1,6	2,0
Comptes de régularisation	12	3,5	3,4
Total de l'actif		4 568,0	4 924,3

Hors-bilan			
Engagements reçus			
Engagements de financement			
Engagements reçus d'établissements de crédit		154,1	152,9
Engagements de garantie			
Engagements reçus d'établissements de crédit		80,0	80,0
Engagements sur titres			
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise			
Autres engagements reçus			

BILAN PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2015

PASSIF (en millions d'euros)	Notes	2015 31 décembre	2014 31 décembre
Banques centrales, C.C.P.			
Dettes envers les établissements de crédit	13	3 123,7	3 027,0
Opérations avec la clientèle	14	16,2	21,5
Dettes représentées par un titre	15	872,2	1 398,3
Autres passifs	11	1,3	1,7
Comptes de régularisation	12	71,8	3,4
Provisions	16	0,0	0,0
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux	17	41,1	41,1
Capitaux propres	17	441,7	431,3
- Capital souscrit		135,3	133,2
- Primes d'émission			
- Réserves		293,3	280,1
- Ecart de réévaluation			
- Provisions réglementées		2,1	2,3
- Report à nouveau		0,0	0,0
- Résultat de l'exercice		11,0	15,7
Total du passif		4 568,0	4 924,3

Hors-bilan			
Engagements donnés			
Engagements de financement			
Engagements en faveur d'établissements de crédit		40,4	40,4
Engagements en faveur de la clientèle			
Engagements de garantie			
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		100,2	108,5
Engagements d'ordre de la clientèle			
Engagements sur titres			
Titres acquis avec faculté de reprise			
Autres engagements donnés			

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015

en millions d'euros	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014
+ Intérêts et produits assimilés	24	21,7	39,8
+ Intérêts et charges assimilées	24	(5,2)	(23,9)
+ Revenus des titres à revenu variable	25	3,4	7,6
+ Commissions (produits)	26	0,5	1,5
+ Commissions (charges)	26	(0,1)	(0,2)
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		0,0	0,2
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	27		(0,0)
+ Autres produits d'exploitation bancaire	28	1,4	1,3
+ Autres charges d'exploitation bancaire	28	(0,0)	(0,0)
= Produit Net Bancaire		21,7	26,3
+ Charges de personnel	29	(1,1)	(1,3)
+ Autres charges administratives		(4,2)	(3,6)
+ Dotations aux amortissements		(0,2)	(0,1)
= Charges de fonctionnement		(5,5)	(5,0)
= Résultat Brut d'Exploitation		16,2	21,3
+ Coût du risque	30		
= Résultat d'Exploitation		16,2	21,3
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	31	0,3	(0,0)
= Résultat Courant		16,5	21,3
+/- Résultat exceptionnel			
+ Impôts sur les bénéfices	32	(5,7)	(5,7)
+/- Dotations/reprises de FRBG			
+/- Dotations/reprises aux provisions réglementées		0,2	0,1
= Résultat Net		11,0	15,7

ANNEXE

AUX COMPTES SOCIAUX 2015

La Caisse Centrale du Crédit Mutuel, organisme financier national du Crédit Mutuel, est affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Etablissement de crédit doté du statut de Société Anonyme Coopérative à Capital Variable, son capital est détenu par l'ensemble des Caisses fédérales de Crédit Mutuel.

Certaines lignes des états financiers sont présentées dans l'annexe en détaillant la part des opérations avec le réseau lorsqu'elles présentent un caractère significatif. Il s'agit d'opérations réalisées avec les Caisses fédérales de Crédit Mutuel.

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

Les comptes sociaux sont établis conformément aux principes comptables généraux et au règlement ANC 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers peut nécessiter la formation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des

charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux ;
- des valorisations d'instruments financiers non cotés sur un marché organisé.

RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est possible dans les deux cas suivants :

A) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;

B) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

TRAITEMENT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODE COMPTABLE

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est à dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est imputé sur les capitaux propres au 1er janvier, corrigeant le bilan d'ouverture. Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2015.

CRÉDITS

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à la valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, les encours douteux et les encours douteux compromis.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation interne du risque de crédit du groupe Crédit Mutuel. Ce dernier considère la probabilité de défaut de la contrepartie via une note interne et le taux de perte fonction de la nature de l'exposition. L'échelle des notes internes comprend douze niveaux dont neuf pour les contreparties saines et trois pour les contreparties douteuses.

DÉCLASSEMENT DES CRÉANCES :

Les crédits sont classés en douteux lorsqu'ils sont porteurs d'un risque avéré, c'est à dire lorsque les échéances dues sont impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales ou lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou

encore en cas de liquidation judiciaire.

Au-delà de la définition réglementaire, peuvent également être classés en douteux, des encours présentant des risques de perte en s'appuyant notamment sur l'analyse financière, économique ou juridique du client ou sur toute autre information conduisant à mettre en cause la solvabilité du tiers.

Lorsqu'un crédit répond aux critères de déclassement en douteux, l'ensemble des encours détenus par le client ou (par le groupe auquel il appartient) ainsi que les encours des co-titulaires ou co-emprunteurs sont contaminés, et ceci dans toutes les entités du groupe Crédit Mutuel auquel appartient l'établissement de crédit.

Les crédits sont classés en douteux compromis lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu'un passage à perte doit être envisagé. Ils sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux par un enregistrement comptable spécifique et les intérêts impayés ne sont plus comptabilisés.

Les créances douteuses dont les termes contractuels sont de nouveau respectés et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré sont reclassées dans la catégorie des créances saines. C'est également le cas lorsque la créance douteuse a fait l'objet d'une restructuration avec cependant une période probatoire de douze mois.

À l'extinction des procédures de recouvrement, la créance douteuse fait l'objet d'un passage en perte.

La CCCM ne présente pas d'encours douteux au niveau de ses crédits.

DÉPRÉCIATION DES PERTES PROBABLES AVÉRÉES

Les crédits sont classés en douteux lorsqu'ils sont porteurs d'un risque avéré, c'est à dire lorsque les échéances dues sont impayées

depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales ou lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire.

Au-delà de la définition réglementaire, peuvent également être classés en douteux, des encours présentant des risques de perte en s'appuyant notamment sur l'analyse financière, économique ou juridique du client ou sur toute autre information conduisant à mettre en cause la solvabilité du tiers.

Lorsqu'un crédit répond aux critères de déclassement en douteux, l'ensemble des encours détenus par le client ou (par le groupe auquel il appartient) ainsi que les encours des co-titulaires ou co-emprunteurs sont contaminés, et ceci dans toutes les entités du groupe Crédit Mutuel auquel appartient l'établissement de crédit.

Les crédits sont classés en douteux compromis lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu'un passage à perte doit être envisagé. Ils sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux par un enregistrement comptable spécifique et les intérêts impayés ne sont plus comptabilisés.

Les créances douteuses dont les termes contractuels sont de nouveau respectés et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré sont reclassées dans la catégorie des créances saines. C'est également le cas lorsque la créance douteuse a fait l'objet d'une restructuration avec cependant une période probatoire de douze mois.

A l'extinction des procédures de recouvrement, la créance douteuse fait l'objet d'un passage en perte.

La CCCM ne présente pas d'encours douteux au niveau de ses crédits.

CRÉDITS RESTRUCTURÉS :

Les crédits douteux restructurés à des conditions hors marché et reclassés en créances saines font l'objet d'une décote comptabilisée immédiatement en charge et réintégrée sur la durée du crédit dans la marge d'intérêt.

Il n'y a pas de crédits restructurés dans les comptes de la CCCM.

PORTEFEUILLE DE TITRES

Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, titres de créance négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres de participation, parts dans les entreprises liées ou autres titres détenus à long terme. Les frais d'acquisition et de cession constituent une charge de l'exercice.

TITRES DE TRANSACTION

Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Les titres de transaction sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

La Caisse Centrale ne détient pas de titres de transaction.

TITRES DE PLACEMENT

Il s'agit de titres qui, ne sont inscrits ni parmi

les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Les titres de placement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur la durée résiduelle des titres.

A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titres fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois.

TITRES D'INVESTISSEMENT

Ils agissent de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition des titres et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

Ces titres proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement

dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de structures dédiées, de manière significative et permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession.

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition. A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titre fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME, TITRES DE PARTICIPATION ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES.

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué (dans le cadre de la réévaluation légale de 1976), ou de fusions et opérations assimilées. A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titre fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La

valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. La valeur d'utilité peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de bourse des derniers mois.

TITRES DONNÉS EN PENSION LIVRÉE

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle les titres vendus appartiennent.

CRITÈRES ET RÈGLES DE DÉCLASSEMENT

En cas de modification d'intention ou de capacité de détention, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité et aux règles de transfert, les titres peuvent être déclassés. En cas de transfert, les titres font l'objet au jour du transfert d'une évaluation selon leur portefeuille d'origine.

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS À TERME DE TAUX D'INTÉRÊT

OPÉRATIONS SUR LES MARCHÉS DE GRÉ À GRÉ

Sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (cap, floor,...).

Les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors-bilan, gestion spécialisée).

La Caisse Centrale n'enregistre que des opérations de couverture.

Les charges et produits relatifs aux contrats

classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien. Il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé

séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les immeubles, amortis par composants, sont décomposés en trois éléments : le gros œuvre, les équipements et les aménagements et installations amortis respectivement sur : 60, 20 et 10 ans.

Les durées d'amortissement retenues pour les immobilisations corporelles immeubles sont de 3, 5 ou 10 ans.

Les immobilisations incorporelles sont uniquement composées de logiciels et sont amorties sur 1 an.

PROVISIONS

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

ACTIFS ET PASSIFS LIBELLÉS EN DEVISES

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêté. Les gains ou pertes de change latent résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.

Cependant, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire

l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constituée à hauteur de la perte de change latente.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

INTÉRÊTS ET COMMISSIONS

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception des commissions relatives aux opérations financières qui sont enregistrées dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.

Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est à dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS

Les futures indemnités de fin de carrière et primes à verser pour l'attribution de médailles de travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance. Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés

conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurance. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62^{ème} anniversaire.

IMPÔT ET TAXES

Les impôts et taxes sont comptabilisés en charge de l'exercice à la naissance de la dette.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI – CICE

Le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, non imposable, est comptabilisé au crédit d'un sous-compte de charges de personnel.

IMPLANTATION DANS LES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALES.

La CCCM ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par l'article L511-45 du Code monétaire et financier et figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 12 février 2010.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

NOTE 2 : EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS

	31 décembre 2015				31 décembre 2014			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus			1 152,6	1 152,6			1 454,3	1 454,3
Titres prêtés								
Ecart de conversion								
Créances rattachées			10,0	10,0			15,0	15,0
Montant brut			1 162,6	1 162,6			1 469,3	1 469,3
Dépréciations								
Montant net			1 162,6	1 162,6			1 469,3	1 469,3
Plus-values latentes								

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu durant l'exercice 2015.

Il n'a pas été cédé de titre d'investissement avant leur échéance.

NOTE 3 : CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	679,3		187,5	
Prêts, valeurs reçues en pension		2 463,0		2 970,9
Titres reçus en pension livrée				
Créances rattachées		1,0		3,0
Créances douteuses		0,0		0,0
Dépréciations		0,0		0,0
Total	679,3	2 464,0	187,5	2 973,9
Total des créances sur les établissements de crédit		3 143,3		3 161,4
dont prêts participatifs				
dont prêts subordonnés				

Le total des créances sur établissements de crédit comprend 769,6 M€ d'opérations avec le réseau.

NOTE 4 : CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Créances commerciales		
Créances rattachées		
Autres concours		
- Prêts et crédits		
- Titres reçus en pension livrée		
- Créances rattachées		
Comptes ordinaires débiteurs	0,1	0,1
Créances douteuses		
Créances rattachées		
Dépréciations		
Total	0,1	0,1
dont créances éligibles à la Banque Centrale Européenne		
dont prêts participatifs		
dont prêts subordonnés		

Il n'existe pas de crédits restructurés à des conditions hors marchés parmi les encours sains.

NOTE 5 : OBLIGATIONS & AUTRES TITRES À REVENU FIXE

	31 décembre 2015				31 décembre 2014			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus cotés								
Titres détenus non cotés		0,5	30,0	30,5		0,5	50,0	50,5
Titres prêtés								
Créances rattachées		0,0	0,2	0,2		0,0	0,4	0,4
Créances douteuses								
Montant brut		0,5	30,2	30,7		0,5	50,4	50,9
Dépréciations								
Provisions								
Montant net		0,5	30,2	30,7		0,5	50,4	50,9
Plus-values latentes								
dont obligations subordonnées								
dont titres émis par des organismes publics								

Les différences positives ou (négatives) entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition sur les titres de placement et les titres d'investissement sont respectivement de 0 M€ en 2015 contre 0 M€ en 2014.

NOTE 6 : ACTIONS & AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE

	31 décembre 2015				31 décembre 2014			
	Transaction	Placement	T.A.P.	Total	Transaction	Placement	T.A.P.	Total
Titres détenus cotés								
Titres détenus non cotés		2,5		2,5		2,9		2,9
Titres prêtés								
Créances rattachées								
Montant brut		2,5		2,5		2,9		2,9
Dépréciations		-0,2		-0,2		-0,2		-0,2
Total		2,3		2,3		2,7		2,7
Plus-values latentes		1,0		1,0		1,0		1,0

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu durant l'exercice 2015.

NOTE 7 : TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

	31.12.2014	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31.12.2015
Autres titres détenus à long terme						
- cotés						
- non cotés	69,0	0,5	-0,2		0,1	69,4
Titres de participation						
- cotés	0,0					0,0
- non cotés	36,4	26,1			-0,1	62,4
Sous-total	105,4	26,6	-0,2		0,0	131,8
Ecarts de conversion						
Titres prêtés						
Créances rattachées						
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.						
Montant brut	105,4	26,6	-0,2		0,0	131,8
Dépréciations						
- titres cotés						
- titres non cotés	(0,3)		0,2		-0,1	-0,2
Sous-total	(0,3)		0,2		-0,1	-0,2
Montant net	105,1	26,6	0,0		-0,1	131,6

NOTE 8 : PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

	31.12.2014	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31.12.2015
Valeur brute	46,4				0,0	46,4
Ecart de conversion						
Titres prêtés						
Créances rattachées						
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.						
Dépréciations	(0,0)					0,0
Montant net	46,4					46,4
Valeur brute comptable des titres dans les établissements de crédit	45,5					45,5
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées cotées	42,4					42,4
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées non cotées	4,0					4,0

OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

	31.12.2015 Entreprises liées		31.12.2014 Entreprises liées	
	Total	Dont subordonné	Total	Dont subordonné
Actif				
Créances sur établissements de crédit	3 140,8		3 155,3	
Créances sur la clientèle				
Obligations et autres titres à revenu fixe	30,0		50,0	
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	3 042,6		2 964,0	
Comptes créditeurs de la clientèle	12,8			
Dettes représentées par un titre				
Hors-bilan				
<i>Engagements donnés</i>				
Etablissements de crédit	40,4		40,4	
Clientèle				
<i>Engagements reçus</i>				
Etablissements de crédit	80,0		80,0	
Clientèle				

Les opérations avec les entreprises pour lesquelles il existe un lien de participation ne sont pas significatives

OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31.12.2014	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.2015
Valeur brute					
Fonds commerciaux					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles	0,3		-0,3		0,0
Montant brut	0,3		-0,3		0,0
Amortissements					
Fonds commerciaux					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles	-0,3		0,3		0,0
Montant des amortissements	-0,3		0,3		0,0
Montant net					

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles	31.12.2014	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.2015
Valeur brute					
Terrains d'exploitation	1,2				1,2
Terrains hors exploitation					
Constructions d'exploitation	18,0	0,0		0,0	18,0
Constructions hors exploitation					
Autres immobilisations corporelles	0,6	0,0	-0,3	0,0	0,3
Montant brut	19,8	0,0	-0,3	0,0	19,5
Amortissements					
Terrains d'exploitation					
Terrains hors exploitation					
Constructions d'exploitation	-15,0	-0,2		0,0	-15,2
Constructions hors exploitation					
Autres immobilisations corporelles	-0,6	0,0	0,3	0,0	-0,3
Montant des amortissements	-15,6	-0,2	0,3	0,0	-15,5
Montant net	4,2				4,0

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

	31.12.2015		31.12.2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Primes sur options				
Comptes de règlement d'opérations sur titres				
Dettes représentatives des titres empruntés				
Impôts différés				
Débiteurs et créditeurs divers	1,6	1,3	2	1,7
Créances et dettes rattachées				
Dépréciations				
Total	1,6	1,3	2,0	1,7

NOTE 12 : COMPTES DE RÉGULARISATION

	31.12.2015		31.12.2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes d'encaissement			0,0	
Comptes d'ajustements devises et hors-bilan		0,8	0,0	1,3
Autres comptes de régularisation	3,5	71,0	3,4	2,1
Total	3,5	71,8	3,4	3,4

NOTE 13 : DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31.12.2015		31.12.2014	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	129,9		111,7	
Comptes à terme		2 993,8		2 915,3
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes rattachées				0,0
Total	129,9	2 993,8	111,7	2 915,3
Total des dettes envers les établissements de crédit		3 123,7		3 027,0

Le total des dettes envers les établissements de crédit comprend 3 057,2 M€ d'opérations avec le réseau.

NOTE 14 : COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

	31.12.2015		31.12.2014	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes d'épargne à régime spécial				
Dettes rattachées				
Total - Comptes d'Épargne à Régime Spécial				
Autres dettes	16,2		21,5	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes rattachées				
Total - Autres dettes	16,2		21,5	
Total des comptes créditeurs de la clientèle à vue et à terme	16,2		21,5	

NOTE 15 : DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

	31.12.2015	31.12.2014
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire & titres de créance négociables	872,0	1 396,3
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Dettes rattachées	0,2	2,0
Total	872,2	1 398,3

NOTE 16 : PROVISIONS

	31.12.2014	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.2015
Provisions pour risques de contrepartie					
- sur engagements par signature					
- sur engagements de hors-bilan					
- sur risques pays					
- provisions générales pour risques de crédit					
- autres provisions pour risques de contrepartie					
Provisions pour pertes sur instruments financiers à terme					
Provisions pour risques et charges sur épargne logement					
Provisions sur filiales et participations					
Provisions pour risques et charges hors risques de contrepartie					
- provisions pour charges de retraite	0,0				0,0
- provisions pour litiges (1)					
- autres provisions pour risques et charges (1)	0,0				0,0
Total	0,0				0,0

(1) Hors litiges clientèle relatifs à des crédits

NOTE 17 : CAPITAUX PROPRES ET FRBG

	Capital	Primes	Réserves	Ecarts de réévaluation	Provisions réglementées	Report à nouveau	Résultat exercice	Total	Fonds pour risques bancaires généraux
Solde au 01.01.2014	130,4		265,8		2,3	0,1	17,4	416,0	41,1
Résultat de l'exercice							15,7	15,7	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			14,3			3,1	-17,4		
Distribution de dividendes						-3,2		-3,2	
Augmentation de capital	2,7							2,7	
Incidence des réévaluations									
Autres variations	0,1							0,1	
Solde au 31.12.2014	133,2		280,1		2,3		15,7	431,3	41,1
Solde au 01.01.2015	133,2		280,1		2,3		15,7	431,3	41,1
Résultat de l'exercice							11,0	11,0	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			13,2			2,5	-15,7		
Distribution de dividendes						-2,5		-2,5	
Augmentation de capital	2,1							2,2	
Incidence des réévaluations									
Autres variations	0,1				-0,2			-0,3	
Solde au 31.12.2015	135,3		293,3		2,1		11,0	441,7	41,1

Le capital de la CCCM s'élève à 135 346 956,00 € entièrement souscrits.

Le nombre total d'actions s'élève à 1 780 881. La valeur nominale de l'action est de 76 €.

Une augmentation de capital de 28 478 actions a été réalisée suite à la distribution du résultat 2014 en action.

Au 31 décembre 2015, le poste « Réserves » se décompose de la manière suivante : 0,4 M€ pour la réserve légale, 289,7 M€ pour les réserves facultatives et 3,2 M€ pour les réserves diverses.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter la somme de 11 015 958,74 € provenant du résultat pour 10 999 238,63 € et du report à nouveau pour 16 720,11 € de la manière suivante :

2 437 965,96	Dividendes au titre de l'exercice 2015
8 500 000,00	Affectation à la réserve facultative
77 992,78	Dotation au report à nouveau

11 015 958,74 Total distribuable

NOTE 18 : VENTILATION DE CERTAINS ACTIFS / PASSIFS SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

	< 3 mois et à vue	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	A durée indéterminée	Créances dettes rattachées	Total
Actif							
Créances sur les établissements de crédit *	2 207,3	872,0	63,0			1,0	3 143,2
Créances sur la clientèle * *	0,1						0,1
Obligations et autres titres à revenu fixe * * *		30,0	0,5			0,2	30,7
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit	180,4	63,0		2 880,3			3 123,7
Comptes créditeurs de la clientèle	16,2						16,2
Dettes représentées par un titre							
- Bons de caisse							
- Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables		872,0				0,2	872,2
- Emprunts obligataires							
- Autres							

* à l'exception des créances douteuses et des provisions pour dépréciation

* * à l'exception des valeurs non imputées, des créances douteuses et des provisions pour dépréciation

* * * exclusivement pour les titres de placement et d'investissement (hors créances douteuses)

NOTE 19 : CONTREVALEUR EN EUROS DES ACTIFS & PASSIFS EN DEVICES

La contrevaieur en euros des actifs et passifs libellés en devises est au 31 décembre 2015 de : 0,1 M€ et de 0,1 M€.

NOTE 20 : AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIES DONNÉS

Dans le cadre de ses opérations de refinancement auprès de la Banque de France, la CCCM a remis en garantie un montant de 154,1 M€ au 31/12/2015.

NOTE 21 : ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro/macro et opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditionnelles).

	Couverture	31.12.2015 Opérations de gestion	Total	Couverture	31.12.2014 Opérations de gestion	Total
Opérations fermes						
Marchés organisés						
Contrats de taux						
Contrats de change						
Autres opérations						
Marchés de gré à gré						
Accords de taux futurs						
Swaps de taux	40,0		40,0	70,0		70,0
Swaps financiers						
Autres opérations						
Swaps - autres						
Opérations conditionnelles						
Marchés organisés						
Options de taux						
Achetés						
Vendues						
Options de change						
Achetés						
Vendues						
Actions et autres options						
Achetés						
Vendues						
Marchés de gré à gré						
Contrats de taux plafonds et planchers						
Achetés						
Vendues						
Options de taux, change, actions et autres						
Achetés						
Vendues						
Total	40,0		40,0	70,0		70,0

VENTILATION DES CONTRATS D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT DE GRÉ À GRÉ PAR TYPE DE PORTEFEUILLE

	31 décembre 2015				
	Position ouverte isolée	Micro couverture	Risque global tx d'intérêt	Gestion spécialisée	Total
Opérations fermes					
Achats					
Ventes					
Contrats d'échange		40,0			40,0
Opérations conditionnelles					
Achats					
Ventes					
	31 décembre 2014				
Opérations fermes					
Achats					
Ventes					
Contrats d'échange		70,0			70,0
Opérations conditionnelles					
Achats					
Ventes					

Aucun transfert de contrats du portefeuille d'opérations de micro-couverture au portefeuille de position ouverte isolée n' a été effectué durant l'exercice 2015.

NOTE 22 : VENTILATION DES INSTRUMENTS À TERME SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

	31 décembre 2015			
	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux				
Marchés organisés				
Achats				
Ventes				
Marchés de gré à gré				
Achats				
Ventes				
Swaps de taux	40,0			40,0
Instruments de change				
Marchés organisés				
Achats				
Ventes				
Marchés de gré à gré				
Achats				
Ventes				
Swap financiers				
Autres instruments financiers à terme				
Marchés organisés				
Achats				
Ventes				
Marchés de gré à gré				
Achats				
Ventes				
Total	40,0			40,0

NOTE 23 : INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

	31.12.2015		31.12.2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des instruments financiers	0,1	0,9	0,3	3,1

Il s'agit ici de la juste valeur des swaps hors intérêts courus au 31/12/2015.

NOTE 24 : PRODUITS ET CHARGES SUR INTÉRÊTS

	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	2,6	-3,0	14,0	-12,7
Clientèle	0,0		0,0	0,0
Crédit-bail et location simple				
Obligations et autres titres à revenu fixe	19,1	-1,9	25,8	-11,0
Autres	0,0	-0,3	0,0	-0,2
Total	21,7	-5,2	39,8	-23,9
dont charges sur dettes subordonnées				

NOTE 25 : REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

	Exercice 2015	Exercice 2014
Titres de placement		
Titres de l'activité de portefeuille		
Titres de participation et ATDLT	0,0	3,5
Parts dans les entreprises liées	3,4	4,1
Revenus des parts de S.C.I.		
Total	3,4	7,6

NOTE 26 : COMMISSIONS

	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie & interbancaires	0,5	0,0	1,5	0,0
Opérations avec la clientèle				
Opérations sur titres		-0,1		-0,2
Opérations de change				
Opérations de hors-bilan				
Engagements sur titres				
Engagements financiers à terme				
Engagements de financement et de garantie				
Prestations de services financiers			0,0	
Commissions sur moyens de paiement				
Autres commissions (dont produits rétrocédés)				
Total	0,5	-0,1	1,5	-0,2

NOTE 27 : GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

	Exercice 2015	Exercice 2014
Opérations sur titres de placement		
- Plus-values de cession		0,0
- Moins-values de cession		
- Dotations pour dépréciation		
- Reprises sur dépréciation		0,0
Opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
- Plus-values de cession		
- Moins-values de cession		
- Dotations pour dépréciation		
- Reprises sur dépréciation		
Total		0,0

NOTE 28 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits accessoires	1,4		1,3	
Transferts de charges				
Dotation nette aux provisions				
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	1,4	0,0	1,3	0,0

NOTE 29 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice 2015	Exercice 2014
Salaires & traitements	-0,7	-0,7
Charges sociales	-0,3	-0,4
Charges de retraite	0,1	0,0
Intéressement et participation des salariés	-0,1	-0,1
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	-0,1	-0,1
Dotation nette aux provisions pour retraite		
Autres reprises nettes aux provisions		0,0
Total	-1,1	-1,3

NOTE 30 : Coût du risque

	Exercice 2015	Exercice 2014
Dotations pour dépréciation des créances douteuses		
Reprises sur dépréciation des créances douteuses		
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des dépréciations		
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations		
Récupérations sur créances amorties		
Solde des créances		
Dotations aux provisions		
Reprises de provisions		
Solde des risques		
Total		

NOTE 31 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

	Exercice 2015					Exercice 2014
	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & ATRF	Participation & ATDLT	Parts dans les entreprises liées	Total	Total
Sur immobilisations financières						
- Plus-values de cessions			0,1	0,0	0,1	0,0
- Moins-values de cessions						
- Dotations pour dépréciation			0,0		0,0	0,0
- Reprises sur dépréciation			0,2	0,0	0,2	0,0
Sous-total			0,3	0,0	0,3	0,0
Sur immobilisations corporelles et incorporelles						
- Plus-values de cessions						0,0
- Moins-values de cessions						
Sous-total						0,0
Total					0,3	0,0

NOTE 32 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	Exercice 2015	Exercice 2014
Impôt courant - Hors effet de l'intégration fiscale	-5,7	-5,7
Impôt courant - Effet de l'intégration fiscale		
Total	-5,7	-5,7
Sur activités courantes	-5,7	-5,7
Sur éléments exceptionnels		
Total	-5,7	-5,7

NOTE 33 : EFFECTIFS MOYENS

Pour l'exercice 2015, l'effectif moyen du personnel s'établit à 10,5 salariés.

NOTE 34 : RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	31/12/2015	31/12/2014
Montant global des rémunérations versées	0,0	0,0
Montant global des jetons de présence	0,0	0,0

NOTE 35 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes s'élève à 89 K€ toutes taxes comprises pour l'exercice 2015.

L'intégralité de cette somme correspond aux diligences menées au titre du contrôle légal des comptes annuels.

RÉSULTATS FINANCIERS, COMPTES SOCIAUX DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en Euros).

	2011	2012	2013	2014	2015
1-Situation financière en fin d'exercice					
Capital social en Euros	124 960 398	126 945 992	130 442 752	133 182 628	135 346 956
Nombre d'actions ordinaires	838 602	1 670 342	1 716 352	1 752 403	1 780 881
2-Résultat global des opérations effectives (en K€)					
Produits bancaires hors taxes	135 064	79 315	52 871	50 474	27 007
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	31 575	26 992	23 554	21 543	16 483
Impôt sur les bénéfices	4 576	7 943	6 000	5 746	5 738
Bénéfice	26 787	18 735	17 433	15 680	10 999
Montant des bénéfices distribués	2 970	3 497	3 167	2 498	2 438
3-Résultats des opérations réduits à une action (en €) (1)					
Résultat après impôt mais avant amortissements, dépréciations et provisions	32,68	15,18	10,37	9,11	6,08
Bénéfice net	32,42	14,93	10,29	9,04	6,23
Intérêt statutaire attribué à chaque action ancienne (2)	2,72	2,11	1,87	1,44	1,38
4-Personnel					
Nombre de salariés (effectif moyen ETP)	26	17	14	13	10
Montant de la masse salariale en K€	1 288	937	856	752	594
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales) en K€	686	492	468	403	352

(1) Calculé sur le nombre moyen d'actions dans l'année (826 244 pour 2011, 1 254 472 pour 2012, 1 693 347 pour 2013, 1 734 378 pour 2014 et 1 766 642 pour 2015),

(2) Intérêt statutaire accordé à chaque action nouvelle : 1,36 € pour l'année 2011, 1,06 € pour l'année 2012, 0,94 € pour 2013, 0,72 € pour 2014 et 0,69 € pour 2015.

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2015

(en millions d'euros).

Sociétés et adresses	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat 2014	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Avances consenties par la banque	Cautions et avals donnés par la banque	Chiffre d'affaire HT du dernier exercice écoulé	Résultat net clos exercice clos	Dividendes encaissés par la banque au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations détenues dans les sociétés françaises et étrangères dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL										
Filiales (de plus de 50% du capital détenu par la Caisse Centrale du Crédit Mutuel)										
Cardinet Participations 88 90 rue Cardinet 75017 PARIS Siren 479 484 644	1,6	-0,1	99,0	1,6	1,5			0,0	0,0	0,0
Participations (de 10 à 50% du capital détenu par la Caisse Centrale du Crédit Mutuel)										
Caisse de Refinancement de l'habitat - 35 rue de la Boétie 75008 PARIS - Siren 333 614 980	540,0	22,2	10,8	60,7	60,7			1927,4	0,5	0,0
Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations dont la valeur d'inventaire n' excède pas 1% du capital de la CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL										
dans les sociétés françaises				0,3	0,3					
dans les sociétés étrangères				0,0	0,0					

* Chiffres au 31/12/2014

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2015

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

ESTIMATIONS COMPTABLES :

- Votre société détient des positions sur titres et sur instruments financiers. La note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre société procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme et des provisions pour risques juridiques. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris-La-Défense et à Courbevoie, le 3 mai 2016

Les Commissaires aux comptes

MAZARS
PIERRE MASIERI

ERNST & YOUNG ET AUTRES
OLIVIER DURAND

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ÉTABLI À L'OCCASION DE L'OFFRE DE PAIEMENT DU DIVIDENDE EN ACTIONS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 232-19 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport relatif à l'offre de paiement du dividende en actions.

Il appartient au conseil d'administration de vous proposer le prix d'émission des actions susceptibles d'être remises en paiement du dividende en actions. Ce prix a été déterminé en application des articles 8 et 29 des statuts et correspond à la valeur nominale des actions soit 76 €. Il nous appartient de nous prononcer sur l'application des règles relatives à la détermination du prix d'émission.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Nos travaux ont notamment consisté à vérifier que le prix d'émission des actions est déterminé conformément aux règles prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'application des règles de détermination du prix d'émission des actions.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 3 mai 2016,

Les Commissaires aux comptes

MAZARS
PIERRE MASIERI

ERNST & YOUNG ET AUTRES
OLIVIER DURAND

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la Société d'Etude et de Réalisation pour les Equipements Collectifs (SODEREC), participation à 24,41 % de votre société et filiale à 100 % du Crédit Mutuel.

CONVENTION D'AVANCE EN COMPTE COURANT D'ASSOCIÉS

Les avances en compte courant d'associés sont de € 91 012,09 au 31 décembre 2015, rémunérées à hauteur de 3 % l'an, soit un produit de € 2 730,36 pour l'exercice 2015.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 3 mai 2016

Les Commissaires aux comptes

MAZARS
PIERRE MASIERI

ERNST & YOUNG ET AUTRES
OLIVIER DURAND

TEXTES DE RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 MAI 2016

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes annuels de l'exercice ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2015, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, et donne aux administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration relative à la répartition des excédents et décide de répartir les excédents de l'exercice 2015 s'élevant à 10 999 238,63 euros auxquels s'ajoute le report à nouveau de 16 720,11 euros, soit un bénéfice distribuable de 11 015 958,74 euros, comme suit :

- Rémunération sur actions anciennes	2 418 316,14 euros
- Rémunération sur actions nouvelles	19 649,82 euros
- Total de la rémunération distribuée	2 437 965,96 euros
- Réserve facultative	8 500 000,00 euros
- Report à nouveau	77 992,78 euros
- Total du bénéfice distribuable	11 015 958,74 euros

L'Assemblée générale, décide l'attribution :

- à chacune des actions anciennes, d'une rémunération de 1,38 euro par titre,
- à chacune des actions nouvelles, d'une rémunération de 0,69 euro par titre.

L'Assemblée générale propose à chaque sociétaire, conformément à l'article 29 des statuts, une option globale entre le paiement de la rémunération attribuée aux actions en numéraire ou en actions.

L'Assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées, à titre de dividende par action, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes distribués intégralement éligibles à l'abattement*
2012	
Actions anciennes	2,11
Actions nouvelles	1,06
2013	
Actions anciennes	1,87
Actions nouvelles	0,94
2014	
Actions anciennes	1,44
Actions nouvelles	0,72

*Abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions qui s'y trouvent visées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de six années le mandat d'administrateur de Monsieur Guy ALLAIN. Ce mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de six années le mandat d'administrateur de Monsieur Roger DANGUEL. Ce mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Société anonyme coopérative à capital variable
R.C.S Paris B632 049 052

Siège Social : 88-90, rue Cardinet 75847 PARIS Cedex 17
Téléphone : 01.44.01.10.10 - Télécopieur : 01.44.01.12.30

Edité par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Secrétariat Général

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2016

Crédit  Mutuel